

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2020

### **Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance extraordinaire ce 29 juin 2020 par voie téléphonique.**

Sont présents à cette téléconférence : Clémence Nadeau et Sylvie Gingras, conseillères ainsi que Jean-Claude Gagnon, Jean-Paul Pelletier et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Est absente : Suzanne Aubre, conseillère.

L'avis de convocation a été signifié au membre du conseil absent.

Assistent également à la séance, par voie téléphonique : Sylvie Tardif, secrétaire-trésorière et Dominic Doucet, directeur général.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 30 juin 2020;

Considérant l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication à la condition que cette séance soit publicisée dès que possible;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique et que l'enregistrement audio de la présente séance soit disponible sur le site Internet de la municipalité.

La conseillère Suzanne Aubre se joint à la téléconférence à 18 h 35.

### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

#### ORDRE DU JOUR

1. Soumissions - réfection du chemin Gosford (segments 66, 67 et 68)
2. Soumissions - réfection de la Côte de l'Église (segment 77)
3. Service d'ingénierie - MRC de l'Érable - non-renouvellement
4. Achat d'un camion pour la voirie
5. Demande de commandite - Éoliennes de l'Érable
6. Période de questions

7. Levée de la séance

**2020-06-183 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2020-06-184 Soumissions - réfection du chemin Gosford Nord (segments 66, 67 et 68)**

Attendu que le chemin Gosford Nord a été sélectionné dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a été en appel d'offres pour la réfection du chemin Gosford Nord (segments 66, 67 et 68);

Attendu que le résultat de l'ouverture des soumissions en date du 5 juin 2020 est le suivant :

<b>Entrepreneurs</b>	<b>Prix</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>TOTAL</b>
Pavage Centre Sud du Québec inc.	889 131.00 \$	44 456.55 \$	88 690.82 \$	1 022 278.37 \$
E.M.P. inc.	842 845.47 \$	42 142.27 \$	84 073.84 \$	969 061.58 \$
Sintra inc.	829 000.00 \$	41 450.00 \$	82 692.75 \$	953 142.75 \$
Construction Lemay	896 500.00 \$	44 825.00 \$	89 425.88 \$	1 030 750.88 \$
Excavations Gagnon & Frères inc.	951 656.81 \$	47 582.84 \$	94 927.77 \$	1 094 167.42 \$

Attendu que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par Sintra inc.;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand accorde le contrat pour les travaux de réfection du chemin Gosford Nord (segments 66, 67 et 68) à Sintra inc. et ce, au prix de 953 142.75 \$ (taxes incluses).

Que les travaux doivent être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

Que si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2020-06-185 Soumissions - réfection de la Côte de l'Église (segment 77)**

Attendu que la Côte de l'Église a été sélectionnée dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a été en appel d'offres pour la réfection de la Côte de l'Église (segment 77);

Attendu que le résultat de l'ouverture des soumissions en date du 8 juin 2020 est le suivant :

<b>Entrepreneurs</b>	<b>Prix</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>TOTAL</b>
La Sablière de Warwick ltée	699 080.44 \$	34 954.02 \$	69 733.27 \$	803 767.74 \$
Les Constructions de l'Amiante	649 330.00 \$	32 466.50 \$	64 770.67 \$	746 567.17 \$
Excent Environnement	781 827.50 \$	39 091.38 \$	77 987.29 \$	898 906.17 \$

Attendu que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par Les Constructions de l'Amiante;

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand accorde le contrat pour les travaux de réfection de la Côte de l'Église (segment 77) à Les Constructions de l'Amiante et ce, au prix de 746 567.17 \$ (taxes incluses).

Que les travaux doivent être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

Que si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2020-06-186      Service d'ingénierie - MRC - non-renouvellement**

Considérant que la MRC de L'Érable a proposé de nouvelles modalités pour une entente au sujet du service d'ingénierie de la MRC de L'Érable;

Considérant que la MRC de L'Érable a transmis une lettre à la municipalité de Saint-Ferdinand pour indiquer qu'elle ne renouvellerait pas l'entente en cours établie avec la municipalité mais qu'elle l'invitait à être signataire de la nouvelle entente;

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu d'accepter le non-renouvellement de l'entente en cours avec la MRC de L'Érable pour la fourniture du service d'ingénierie et de ne pas signer la nouvelle entente proposée par la MRC de L'Érable. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2020-06-187      Achat d'un camion pour la voirie**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'acheter de Dubois et Frères inc. un camion 2017 GMC Sierra 2500HD (TK25943) SLE cabine multiplace au montant de 47 363.95 \$ (taxes incluses) selon leur offre datée du 11 juin 2020. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2020-06-188      Demande de commandite - Éoliennes de l'Érable**

Il est proposé par Suzanne Aubre résolu de mandater le directeur général Dominic Doucet et le conseiller municipal Pierre-Alexandre Simoneau pour communiquer avec Éoliennes de l'Érable pour faire une demande de commandite pour un projet municipal. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Aucune question

**2020-06-189      Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que la présente séance soit levée à 18 h 44. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.